

MAIRIE DE VERSONNEX
01210

Délibération n° : D202311075

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 7 novembre 2023
Votes exprimés : 19

Séance du 13 novembre 2023

Le 13 novembre 2023 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : J. DUBOUT – E. MARTIN – P. HEIDELBERGER - M.A. SOLETTI – J.L. FERVEL (Adjoints) – C. PAUGET – R. MERLEAU - N. BLOUQUY – M. BIRNER - D. PORTEILLA FOURNIER – R. PERRET – D. DEVISCOURT - C. ROBERT – F. PERRET

ABSENTES EXCUSEES : J. PETRY (procuration à C. PAUGET) – E. HEDRICH (procuration à J. DUBOUT) – D. ROTH (procuration à E. MARTIN) – P. STEINMANN (procuration à M. BIRNER) – L. TAQUET (procuration à M.A. SOLETTI)

Secrétaire de séance : Jean-Laurent FERVEL

Parcours d'interprétation des Bornes-frontière – Convention tripartite avec les communes de Versonnex (FR), d'Ornex (FR) et de Collex-Bossy (CH).

En 2019, suivant la proposition d'une équipe de bénévoles, les communes d'Ornex et de Collex-Bossy se sont associées pour valoriser un patrimoine méconnu, celui des bornes-frontière, à l'aide d'un parcours d'interprétation temporaire.

Cette initiative ayant rencontré un important succès populaire, les parties sont convenues d'étudier les modalités de pérennisation de ce parcours et d'y associer la commune voisine de Versonnex.

Dans cette perspective, cinq bornes portant les numéros 18, 20, 22, 23 et 25, permettant de valoriser des thématiques différentes (passage des réfugiés en Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale, grand paysage – ascension du Mont-Blanc par Henriette d'Angeville, fondation Re-Borne, fabrication des bornes, interprétation des inscriptions et des emblèmes), ont été retenues pour faire l'objet d'une présentation circonstanciée, égayée par un graphisme adapté.

Les textes de présentation sont prévus pour être accompagnés d'un parcours ludique à destination des enfants et de QR codes permettant à des spécialistes de compléter bénévolement sur les sites internet des trois communes partenaires les informations présentées.

En complément des cinq pupitres explicatifs, un panneau général de présentation, installé sur chacune des trois communes, permettra de cartographier ce parcours frontalier original.

Afin de permettre la réalisation de ce parcours dans les meilleurs délais, il est proposé de conclure une convention de partenariat entre la commune d'Ornex, reconnue comme maître d'ouvrage du projet, et les communes de Versonnex et de Collex-Bossy.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la convention telle que définie,

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Rendu exécutoire
Le 14/11/2023
Publié
Le 15/11/2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire.

